## CHEVALIERS DE SAINTE-MARIE,

DITS

### LES FRÈRES DE LA JUBILATION.

*En Italie.*

ORIGINE EN 1233, ET MOTIFS DE L'INSTITUTION. — Le dominicain *Barthélemy*, évêque de Vicence, voyant les désordres que causaient en Italie les factions des Guelphes et des Gibelins, imagina, vers l'an 1233, d'assembler plusieurs gentilshommes, et de faire servir le zèle et les moyens de cette société aux intérêts de la patrie et de la religion. Il en forma un Ordre de chevalerie, partie militaire, partie ecclésiastique.

RÈGLE. — Il donna à cet Ordre la règle de Saint *Augustin*, la même que Saint *Dominique* avait donnée à ses enfans. L'Ordre eut l'approbation du Pape, *Urbain IV*.

VŒUX. — Les chevaliers faisaient vœu de défendre l'église contre les Infidèles et les Hérétiques, de réprimer les perturbateurs du repos public, de s'opposer à toutes les injustices, de défendre les veuves et les orphe-

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

lins, de réconcilier les ennemis, et de rétablir la paix dans les familles divisées.

Ils s'engageaient encore à garder foi à leurs épouses, et fidélité à leur grand-maître.

Ils ne devaient avoir que des équipages fort simples, sans broderies, ni dorures.

Possessions. — Ils possédaient en Italie de riches commanderies.

Nombre. — Le nombre des chevaliers n'était pas limité.

Conditions. — Pour être reçu dans l'Ordre, il fallait faire preuves de noblesse du côté paternel et du côté maternel.

Usages. — Ces chevaliers n'avaient point de monastères ni de maisons communes : chacun d'eux demeurait dans sa maison et vivait en famille; mais il y vivait dans la plus grande aisance.

Abus. — Ils ne tardèrent pas à abuser de leur fortune. On les vit moins soigneux de remplir les devoirs et les obligations de leur Ordre, que de se livrer à la joie et aux plaisirs; ce qui les fit appeler par le peuple *Fratres gaudentes*, Frères de la Jubilation.

Décoration. — Plusieurs marques différentes ont été attribuées à cet Ordre ; celle qui a eu plus l'opinion en sa faveur est une croix à huit

pointes, chargée au milieu d'une médaille rayonnante offrant l'image de la Sainte-Vierge couronnée d'étoiles; au bout des quatre rayons des angles est une étoile.

Sort de l'Ordre. — A la mort du dernier commandeur, *Camille Volta*, les biens de la société furent donnés par le pape *Sixte-Quint* au collége de Montalte. Les chevaliers qui demeuraient à Trévise conservèrent une commanderie sous le nom de *Sancta Maria di Torre;* elle leur fut donnée, avec le pouvoir de porter la croix, par une sorte d'accommodement, parce que ce furent eux qui s'opposèrent le plus à la destruction de leur Ordre.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf